

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

Lecture et approbation du compte-rendu du 10 avril 2017.

1 – APPROBATION DE CREATION DU SERVICE PERISCOLAIRE DANS LE CADRE DU RPI.

Suite à la prochaine dissolution de l'association « Les Lutins » qui gérait jusqu'à présent la garderie périscolaire, le service périscolaire sera donc repris par le RPI ROMANS/SAINT ANDRE LE BOUCHOUX/SAINT GEORGES SUR RENON, à la rentrée de septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création du service périscolaire dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI ROMANS/SAINT ANDRE LE BOUCHOUX/SAINT GEORGES SUR RENON à la rentrée de septembre.
- **DECIDE** de définir les horaires comme suit :
 - Les jours scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et les lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 19h00, le vendredi de 16h00 à 18h30.
- **DECIDE** de définir les tarifs comme suit :
 - Le matin : forfait de 2,50 €,
 - Le soir : la première heure à 3,50 € comprenant le gouter obligatoire, puis 1,25 € la demi-heure suivante (**toute demi-heure commencée est due**),
 - Pour les enfants non-inscrits : majoration de 1 € par heure sur le tarif indiqué ci-dessus,
 - Pour les retards de retrait des enfants à la fermeture du service : forfait de 10 € par enfant et par demi-heure.
- **DECIDE** de définir le lieu d'accueil : locaux actuels à SAINT ANDRE LE BOUCHOUX.
- **CONFIRME** que la mairie de SAINT GEORGES SUR RENON sera gestionnaire pour les trois communes du RPI de ce nouveau service.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis relatif à l'installation de panneaux d'animation à l'entrée du village. Il suggère d'attendre car une dernière consultation est en cours.

2 – CHEMIN PIETONS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la proposition chiffrée de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un mode doux le long de la RD 26 en direction de Marlieux. Après discussion et état des finances, le Conseil Municipal décide de reporter ce projet ultérieurement.

3 – OPERATION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : APPROBATION DEFINITIF DU MONTANT DU FOND DE CONCOURS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°1 du 12 septembre 2016 concernant l'approbation du fonds de concours ainsi que la convention pour l'opération « enfouissement des réseaux ». Le montant de celui-ci étant de 43 546,84 € en 2016, suite à un nouveau calcul, il convient de modifier celui-ci comme dans le tableau ci-joint :

ETAT	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €

Département de l'Ain	0,00 €
Autre : Syndicat d'électricité de l'Ain	53 355,00 €
TOTAL des subventions perçues (14,45 % du montant H.T. des investissements)	53 355,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	108 039,08 €
Reste à charge de la Commune de St André-le-Bouchoux	64 216,39 €
Montant définitif du fonds de concours	43 822,69 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 21 juillet 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	<i>43 546,84 €</i>
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	17 418,74 €
Solde du fonds de concours à verser	26 403,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant définitif du fonds de concours modifié soit 43 822,69 € pour l'opération « Enfouissement des réseaux ».

4 – PERMANENCE BUREAU DE VOTE

Les permanences pour les deux tours d'élections législatives ont été faites. Ces deux tours auront lieu les 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Le devis de la SARL LAGARDE pour l'aménagement du placard mairie est accepté à hauteur de 2 374,80 € TTC.
- Un bornage sera réalisé entre l'EARL des Pampilles et la Commune de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX. Une participation aux frais de bornage sera prise en charge par la commune.

Le Maire,